



Info 5: Le Conseil des Ministres approuve (enfin) le première mesure transitoire

Création : vendredi 6 mars 2015 01:00

Nous avons dû attendre (trop) longtemps mais après un avertissement très clair de notre part lors des négociations du 4 mars, le conseil des ministres a approuvé aujourd'hui le projet de loi pour la première mesure transitoire.

Cette première mesure transitoire concerne les membres du personnel qui au jour de l'Arrêt (10 juillet 2014) pouvaient introduire leur demande de pension anticipée, soit un an avant la date de celle-ci. La proposition vise aussi à laisser les policiers, qui souhaitent travailler plus longtemps, poursuivre leur carrière, sans pour autant perdre leur droit d'accès à leur pension anticipée. Par conséquent, ceux-ci restent libres de choisir le moment où ils prennent leur retraite dès qu'ils atteignent leur ancien âge de pension anticipée (à partir de 54,56 ou 58 années).

Conformément à la législation syndicale, cette adaptation à la loi sur les pensions doit être soumise au comité de négociation commun à l'ensemble des services publics (dénommé le Comité A), présidé par le premier ministre. Ce comité est convoqué en urgence pour se prononcer en date du 12 mars sur le projet de loi. Ensuite ce projet sera transmis aussi vite que possible vers le Parlement pour y mener le débat suivi par le vote.

Ainsi nous pouvons espérer que nos collègues, qui sont les premiers à entrer en ligne de compte pour demander leur pension, auront bientôt à nouveau le libre choix sur leur départ éventuel en pension.

Entretemps nous resterons à la table des négociations. C'est la seule façon pour sauver ce qui peut l'être et pour obtenir de résultats concrets sans perdre de vue n'importe quelle catégorie.

Gert Cockx
Président National